Parlement européen

2019-2024



Commission de la culture et de l'éducation

2023/2004(INI)

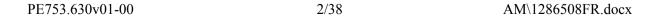
25.9.2023

AMENDEMENTS 1 - 61

Projet de rapport Łukasz Kohut (PE750.184v01-00)

Mise en œuvre du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» 2021-2027 – Engagement et participation des citoyens ((2023/2004(INI))

AM\1286508FR.docx PE753.630v01-00



Amendement 1 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Visa 4

Proposition de résolution

Amendement

— vu les droits de l'homme et les droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

- **vu** la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 2 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu le rapport du Parlement européen du 6 avril 2022 sur le déploiement de mesures en faveur de l'éducation civique (2021/2008 (INI)),

Or. en

Amendement 3 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu la recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement,

Or. en

Amendement 4 Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Visa 6

Proposition de résolution

Amendement

supprimé

— vu la communication de la Commission du 7 octobre 2020 intitulée «Union de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms» (COM(2020)0620),

Or. en

Amendement 5 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu la communication de la Commission du 7 octobre 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms» (COM(2020)0620),

Or. en

Amendement 6 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que la participation active *des citoyens* à la vie politique et culturelle est un droit fondamental qui doit

A. considérant que la participation active à la vie politique et culturelle est un droit fondamental qui doit être rendu

PE753.630v01-00 4/38 AM\1286508FR.docx

être rendu accessible à tous en pleine égalité; que la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres, le droit de participer à la vie culturelle de la communauté et le droit de réunion et d'association pacifiques, en vue de la pleine participation de tous à la société; accessible à tous en pleine égalité; que la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres, le droit de participer à la vie culturelle de la communauté et le droit de réunion et d'association pacifiques, en vue de la pleine participation de tous à la société;

Or. en

Amendement 7 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la citovenneté de l'Union confère aux citoyens divers droits, notamment le droit d'adresser une pétition au Parlement sur toute question relevant de la compétence de l'Union, le droit de saisir le médiateur européen en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions de l'Union, le droit d'écrire à toute institution de l'Union dans l'une des langues officielles de l'Union et de recevoir une réponse rédigée dans la même langue, ainsi que le droit d'accès, sous certaines conditions, aux documents du Parlement, du Conseil et de la Commission;

Amendement

considérant que la citovenneté de l'Union confère aux citovens divers droits, notamment le droit d'adresser une pétition au Parlement sur toute question relevant de la compétence de l'Union, le droit de saisir le médiateur européen en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions de l'Union, le droit d'écrire à toute institution de l'Union dans l'une des langues officielles de l'Union et de recevoir une réponse rédigée dans la même langue, ainsi que le droit d'accès. conformément au cadre juridique applicable de l'Union européenne, aux documents du Parlement, du Conseil et de la Commission;

Or. en

Amendement 8 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique et les migrations, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui *permettent de garantir* la participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte *de la fracture* numérique entre les générations et *y* remédier;

Amendement

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique et les migrations, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui garantissent la participation active des citoyens à la société; que les programmes de l'Union en faveur d'une société européenne participative, nos droits, nos valeurs et le sentiment d'appartenance sont plus importants que jamais, ce qui accroît également les compétences sociociviques et l'esprit critique; que la participation numérique active des citoyens devrait permettre d'améliorer l'habileté numérique globale ainsi que de tenir compte du fossé numérique entre les générations et d'v remédier;

Or. en

Amendement 9 Peter Pollák, Tomasz Frankowski, Michaela Šojdrová

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique et les migrations, requièrent l'adaptation des structures et des *approches* qui permettent de garantir *la* participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations et y remédier;

Amendement

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique et les migrations, l'inflation et les inégalités sociales requièrent l'adaptation des structures et des qui permettent de garantir une participation active et effective des citoyens à la société, notamment les moins favorisés, tels que les citoyens issus de milieux sociaux différents; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations, les groupes sociaux ainsi qu'entre les zones urbaines bien connectées et les zones

PE753.630v01-00 6/38 AM\1286508FR.docx

Or en

Amendement 10 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique *et les migrations*, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui permettent de garantir la participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations et y remédier;

Amendement

C. considérant que les défis systémiques actuels et émergents, tels que la crise climatique, les pandémies mondiales, la transition numérique, *le nationalisme et l'autoritarisme*, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui permettent de garantir la participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations et y remédier;

Or. en

Amendement 11 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les défis systémiques *actuels et émergents*, tels que la crise climatique, *les pandémies mondiales*, la transition numérique et les migrations, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui permettent de garantir la participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations et y remédier;

Amendement

C. considérant que les défis systémiques, tels que la crise climatique, *la pandémie mondiale*, la transition numérique et les migrations, requièrent l'adaptation des structures et des approches qui permettent de garantir la participation active des citoyens à la société; que la participation numérique active des citoyens devrait tenir compte de la fracture numérique entre les générations et y remédier;

Amendement 12 Victor Negrescu

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIO ou les minorités en Europe;

Amendement

considérant que la participation des D. citovens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les participants des zones rurales doivent être encouragés à participer au programme; qu'il est nécessaire d'élargir la participation aux citoyens de tous les États membres; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ ou les minorités en Europe;

Or. en

Amendement 13 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la participation des

Amendement

D. considérant que la participation des

PE753.630v01-00 8/38 AM\1286508FR.docx

citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citovenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ ou les minorités en Europe:

citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citovenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale, par lesquels les citovens développent et expriment leurs points de vue sur les affaires politiques et tentent de participer et d'influencer les décisions qui ont une incidence sur leur vie: que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ ou les minorités en Europe:

Or. en

Amendement 14 Peter Pollák, Tomasz Frankowski, Michaela Šojdrová

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage

Amendement

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage

encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes *LGTBIQ* ou les minorités en Europe; encore l'importance du respect à l'égard de la *dignité humaine*, *de la* diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes *LGBTIQ* ou les minorités en Europe;

Or. en

Amendement 15 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ ou les minorités en Europe:

Amendement

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citoyenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes et les groupes marginalisés;

Or. en

Amendement 16 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Considérant D

PE753.630v01-00 10/38 AM\1286508FR.docx

Proposition de résolution

D. considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citovenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines. ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ ou les minorités en Europe;

Amendement

considérant que la participation des citoyens doit être abordée sous plusieurs niveaux, en englobant la citovenneté locale, régionale, nationale, européenne et mondiale; que les processus actuels de mondialisation et d'intégration européenne exigeront de la nouvelle génération d'Européens qu'elle participe davantage à la politique à différents niveaux, afin qu'elle soit capable de vivre et de travailler à l'échelle internationale, ainsi que de surmonter les différences dans sa vie quotidienne; que les sociétés se diversifient, ce qui renforce davantage encore l'importance du respect à l'égard de la diversité des cultures et des origines, ainsi que du rejet de toute forme de discrimination envers les femmes, les personnes LGTBIQ et les minorités ethniques en Europe;

Or. en

Amendement 17 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les évolutions sociopolitiques observées dans les États membres – notamment la polarisation sociale, la faible confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie, l'érosion de l'état de droit, le nationalisme entraînant des politiques d'exclusion, l'instrumentalisation de l'euroscepticisme à des fins politiques ainsi que la montée des mouvements extrémistes et de l'autoritarisme – pourraient faire peser une grave menace sur les démocraties européennes et déstabiliser l'Union européenne dans son ensemble; que la participation et l'engagement actifs accrus

Amendement

E. considérant que la participation et l'engagement actifs accrus des citoyens par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie peuvent jouer un rôle important pour lutter contre cette tendance;

des citoyens par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie peuvent jouer un rôle important pour lutter contre cette tendance;

Or. en

Amendement 18 Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

Ε. considérant que les évolutions sociopolitiques observées dans les États membres – notamment la polarisation sociale, *la faible* confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie, l'érosion de l'état de droit, le nationalisme entraînant des politiques d'exclusion, l'instrumentalisation de l'euroscepticisme à des fins politiques *ainsi que* la montée des mouvements extrémistes et de l'autoritarisme – pourraient faire peser une grave menace sur les démocraties européennes et déstabiliser l'Union européenne dans son ensemble; que la participation et l'engagement actifs accrus des citoyens par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie peuvent jouer un rôle important pour lutter contre cette tendance;

Amendement

considérant que les évolutions E. sociopolitiques observées dans les États membres, notamment la polarisation sociale, le manque de confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie, l'érosion de l'état de droit, le nationalisme entraînant des politiques d'exclusion, l'instrumentalisation de l'euroscepticisme à des fins politiques, la montée des mouvements extrémistes, l'autoritarisme, l'entrisme des fondamentalismes religieux, ainsi que les campagnes de désinformation, sont susceptibles de représenter une grave menace pour les démocraties européennes et déstabiliser l'Union européenne dans son ensemble; que la participation et l'engagement actifs accrus des citoyens par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie jouent un rôle fondamental pour lutter contre cette tendance;

Or. en

Amendement 19 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant E

PE753.630v01-00 12/38 AM\1286508FR.docx

Proposition de résolution

E. considérant que les évolutions sociopolitiques observées dans les États membres – notamment la polarisation sociale, la faible confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie. l'érosion de l'état de droit, le nationalisme entraînant des politiques d'exclusion, l'instrumentalisation de l'euroscepticisme à des fins politiques ainsi que la montée des mouvements extrémistes et de l'autoritarisme – *pourraient faire* peser une grave menace sur les démocraties européennes et déstabiliser l'Union européenne dans son ensemble; que la participation et l'engagement actifs accrus des citoyens par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie peuvent jouer un rôle important pour lutter contre cette tendance;

Amendement

E. considérant que les évolutions sociopolitiques observées dans les États membres – notamment la polarisation sociale, la faible confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie, l'érosion de l'état de droit, le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile, le nationalisme entraînant des politiques d'exclusion, l'instrumentalisation de l'euroscepticisme à des fins politiques ainsi que la montée des mouvements extrémistes et de l'autoritarisme, *font* peser une grave menace sur les démocraties européennes et déstabilisent l'Union européenne dans son ensemble; que la participation et l'engagement actifs accrus des citovens. notamment par l'enseignement formel, non formel et informel ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie peuvent jouer un rôle important pour lutter contre cette tendance:

Or. en

Amendement 20 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une

Amendement

supprimé

incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres;

Or. en

Amendement 21 Victor Negrescu

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres:

Amendement

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres; que la participation active des citoyens et le dialogue avec la population sont étroitement liés à la dimension européenne de l'éducation civique; que la participation des citoyens peut également contribuer à la création d'une citoyenneté européenne dotée de droits et d'obligations clairs;

Or. en

Amendement 22 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

PE753.630v01-00 14/38 AM\1286508FR.docx

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moven d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citovens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres;

Amendement

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par le manaue de connaissances et d'intérêt envers l'Union, et devrait dès lors être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes, tels que le programme CERV, qui favorisent la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres:

Or. en

Amendement 23 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité

Amendement

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité

européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres; européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, *régionales*, nationales, géographiques, culturelles ou autres;

Or. en

Amendement 24 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citovens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'une identité européenne qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres;

Amendement

considérant que l'émergence d'une citoyenneté européenne a été entravée par des connaissances lacunaires et un déficit émotionnel, et qu'elle devrait donc être accompagnée et renforcée au moyen d'une série de mécanismes favorisant la participation des citovens et le dialogue interculturel; qu'une meilleure compréhension de notre histoire européenne commune et un engagement plus fort des citoyens dans la vie sociale et politique peuvent avoir une incidence bénéfique sur l'émergence d'identités européennes qui viendrait se greffer sur les multiples identités des citoyens, qu'elles soient locales, nationales, géographiques, culturelles ou autres:

Or. en

Amendement 25 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant qu'une faible participation des citoyens, une connaissance insuffisante de l'Union et une

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

PE753.630v01-00 16/38 AM\1286508FR.docx

mauvaise compréhension de sa valeur ajoutée peuvent contribuer à la perception d'un déficit démocratique et favoriser l'euroscepticisme dans les États membres;

Or. en

Amendement 26 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Considérant H

Proposition de résolution

Η. considérant que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans l'Union et dans d'autres pays participant au programme nuit à la participation à la vie démocratique et à la capacité des organisations de la société civile à jouer leur rôle de contre-pouvoir, notamment en ce qui concerne l'État de droit; que les actions visant à soutenir et à faciliter la participation de la société civile, notamment des organisations de base dotées d'une longue et vaste expérience, sont primordiales pour défendre la démocratie, *l'État* de droit et les droits de l'homme dans les États membres.

Amendement

H. considérant que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans l'Union et dans d'autres pays participant au programme nuit à la participation à la vie démocratique et à la capacité des organisations de la société civile à jouer leur rôle de contre-pouvoir, notamment en ce qui concerne l'État de droit; que les actions visant à soutenir et à faciliter la participation de la société civile sont primordiales pour défendre la démocratie, *l'état* de droit et les droits de l'homme dans les États membres;

Or. en

Amendement 27 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans l'Union et dans d'autres pays participant au programme nuit à la participation à la vie démocratique et à la capacité des

Amendement

H. considérant que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans l'Union et dans d'autres pays participant au programme nuit à la participation à la vie démocratique et à la capacité des

AM\1286508FR.docx 17/38 PE753.630v01-00

organisations de la société civile à jouer leur rôle de contre-pouvoir, notamment en ce qui concerne l'État de droit; que les actions visant à soutenir et à faciliter la participation de la société civile, notamment des organisations de base dotées d'une longue et vaste expérience, sont primordiales pour défendre la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme dans les États membres.

organisations de la société civile à jouer leur rôle de contre-pouvoir, notamment en ce qui concerne l'État de droit; que les actions visant à soutenir et à faciliter la participation de la société civile, notamment des *minorités et des* organisations de base dotées d'une longue et vaste expérience, sont primordiales pour défendre la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme dans les États membres.

Or. en

Amendement 28 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que les organisations de la société civile des minorités sont essentielles à l'autoreprésentation et à l'engagement civique des personnes minoritaires, en particulier pour les groupes qui ne disposent pas d'autres voies formelles de représentation politique;

Or. en

Amendement 29 Romeo Franz

Proposition de résolution Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que les ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union étaient plus de 22 millions en 2020; que ces groupes n'ont pas accès à des activités politiques formelles, ce qui a pour

PE753.630v01-00 18/38 AM\1286508FR.docx

conséquence que des millions de personnes sont touchées par des décisions prises sans leur participation ou leur contribution; qu'il s'agit là d'un déficit démocratique fondamental dans l'ensemble de l'Union à tous les niveaux et d'un défi pour l'élaboration de politiques et de programmes durables, équitables et efficaces; que le respect des droits de l'homme liés à la participation politique et publique des non-citoyens joue un rôle crucial dans la promotion de la gouvernance démocratique, de l'état de droit, de l'inclusion sociale, du développement économique et de l'élimination de la marginalisation et de la discrimination dans l'Union;

Or. en

Amendement 30 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence. est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Amendement

est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence; est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe; encourage le programme à soutenir les actions visant à renforcer la résilience des organisations de la société civile, y compris celles qui sont axées sur

Or en

Amendement 31 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence. est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Amendement

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en *luttant contre les discriminations* et la violence;

Or. en

Amendement 32 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant

Amendement

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant

PE753.630v01-00 20/38 AM\1286508FR.docx

l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence. est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe; l'égalité entre les hommes et les femmes, la conscience historique et la lutte contre la discrimination et la violence; est d'avis que le programme CERV est un instrument essentiel pour l'avenir de l'Union, car il permet de relever les défis sociopolitiques, tels que la disparités des connaissances, l'euroscepticisme et l'érosion de l'état de droit en Europe;

Or. en

Amendement 33 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence, est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis avant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Amendement

1. est fermement convaincu que le programme «Citovens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes, la diversité du patrimoine régional et la lutte contre la discrimination et la violence; est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Or. en

Amendement 34 Peter Pollák, Tomasz Frankowski, Michaela Šojdrová

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de façon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination et la violence. est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis ayant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Amendement

est fermement convaincu que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) contribue de facon unique au renforcement de l'engagement et de la participation des citoyens du point de vue des droits fondamentaux en conciliant efficacement les valeurs, le dialogue civil et la citoyenneté, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes, *l'égalité sociale* et la lutte contre la discrimination et la violence; est d'avis que le programme CERV est essentiel pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et relever les défis avant trait à l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;

Or en

Amendement 35 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que la mise en œuvre du programme CERV en est encore à ses balbutiements, le règlement établissant le programme n'ayant été adopté qu'en 2021; souligne que, pour cette raison, seuls quelques projets relevant du volet 3 ont été achevés et que trop peu d'informations ont été fournies par les bénéficiaires pour pouvoir évaluer les résultats avec précision;

Amendement

2. rappelle que la mise en œuvre du programme CERV en est encore à ses balbutiements, le règlement établissant le programme n'ayant été adopté qu'en 2021; souligne que, pour cette raison, seuls quelques projets relevant du volet 3 ont été achevés et que trop peu d'informations ont été fournies par les bénéficiaires pour pouvoir évaluer les résultats avec précision; insiste sur la nécessité de disposer de mécanismes solides pour procéder au suivi et aux évaluations du programme;

Or. en

Amendement 36

PE753.630v01-00 22/38 AM\1286508FR.docx

Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite la Commission à privilégier, dans le cadre du programme CERV, la collecte de données sur les groupes défavorisés, notamment les communautés marginalisées, les minorités et les populations vulnérables, afin de pouvoir s'attaquer aux problèmes qui leur sont propres, promouvoir les recherches sur leurs expériences et établir des mécanismes de suivi pour garantir leur participation significative aux initiatives d'engagement civique; cette approche permettra d'élaborer des politiques mieux ciblées, de mieux faire entendre les voix minoritaires et de mettre en place un programme plus inclusif et équitable;

Or. en

Amendement 37 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. fait remarquer que le programme a rencontré plusieurs difficultés lors des premières phases de sa mise en œuvre, dont bon nombre étaient liées à des facteurs externes, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, et que ces difficultés ont perturbé et compromis les droits des citoyens et leur participation à la vie démocratique; note toutefois que la mise en œuvre du programme s'est ensuite accélérée et qu'elle se poursuit actuellement de manière satisfaisante;

Amendement

3. fait remarquer que le programme a rencontré plusieurs difficultés lors des premières phases de sa mise en œuvre, dont bon nombre étaient liées à des facteurs externes, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine; note toutefois *qu'après un démarrage lent, le* programme *fonctionne désormais* de manière satisfaisante;

Amendement 38 Victor Negrescu

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que des campagnes de sensibilisation devraient être dirigées vers un public plus large, notamment vers les personnes issues des zones rurales;

Or en

Amendement 39 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. s'inquiète du fait que l'utilisation et l'introduction de nouveaux outils numériques aux fins de l'exécution des fonds de l'Union (par exemple, l'outil eGrants) puissent constituer, au stade du développement du programme, une préoccupation majeure pour les bénéficiaires; regrette que la complexité des procédures ait également empêché les petites organisations qui ne disposent pas du temps *ni* des ressources nécessaires pour aller au bout de la procédure de candidature de participer au programme; estime que la conception de ces outils limite la capacité du programme à s'adapter aux nouvelles évolutions et aux nouveaux besoins; demande que la charge administrative soit supprimée et que les procédures de candidature, de passation de marchés et de déclaration soient simplifiées;

Amendement

s'inquiète du fait que l'utilisation et l'introduction de nouveaux outils numériques aux fins de l'exécution des fonds de l'Union (par exemple, l'outil autoreprésentation) puissent constituer, au stade du développement du programme, une préoccupation majeure pour les bénéficiaires; regrette que la complexité des procédures ait également empêché les petites organisations ne disposant pas du temps et des ressources nécessaires de se porter candidates dans les délais impartis; estime que la conception de ces outils limite la capacité du programme à s'adapter aux nouvelles évolutions et aux nouveaux besoins; demande que la charge administrative soit supprimée et que les procédures de candidature, de passation de marchés et de déclaration soient simplifiées;

PE753.630v01-00 24/38 AM\1286508FR.docx

Amendement 40 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne qu'il est nécessaire de simplifier les procédures et de réduire les formalités administratives liées au financement de l'Union; il conviendrait par exemple de rationaliser les processus de candidature et d'établissement de rapports et d'introduire une procédure de candidature plus efficace pour les organisations qui ont signé des accordscadres de partenariat pluriannuels; une plus grande souplesse serait par ailleurs souhaitable pour mieux anticiper l'évolution des politiques;

Or. en

Amendement 41 Victor Negrescu

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande que les propositions, appels d'offres et modalités de participation soient traduits dans toutes les langues de l'Union afin de garantir la diversité et de permettre à l'ensemble des États membres de participer;

Or. en

Amendement 42

Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. appelle à réviser en profondeur le processus de candidature, car il est trop contraignant pour les petites organisations; demande à cet égard de rendre le portail d'inscription plus convivial:

Or. en

Amendement 43 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que les États membres ne sont pas tenus de désigner un point de contact national du programme CERV. ayant la responsabilité de fournir des orientations *impartiales*, des informations pratiques et une assistance aux demandeurs, aux parties prenantes et aux bénéficiaires du programme en ce qui concerne tous les aspects de celui-ci, y compris par rapport à la procédure de demande, à la diffusion d'informations conviviales et de résultats du programme; constate néanmoins avec regret que seuls 20 États membres avaient établi un point de contact national en juin 2023;

Amendement

5. regrette que les États membres ne sont pas tenus de désigner un point de contact national du programme CERV, ayant la responsabilité de fournir des orientations *neutres*, des informations pratiques et une assistance aux demandeurs, aux parties prenantes et aux bénéficiaires du programme en ce qui concerne tous les aspects de celui-ci, y compris par rapport à la procédure de demande, à la diffusion d'informations conviviales et de résultats du programme; constate néanmoins avec regret que seuls 20 États membres avaient établi un point de contact national en juin 2023;

Or. en

Amendement 44 Romeo Franz

Proposition de résolution

PE753.630v01-00 26/38 AM\1286508FR.docx

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite la Commission à renforcer le dialogue civil de manière à favoriser un processus à double sens entre les institutions, à tous les niveaux, et toutes les parties prenantes concernées et, en application de l'article 11 du règlement (UE) nº 2021/692, en recourant au dialogue civil comme moyen de déterminer les priorités du programme de travail biennal et en promouvant davantage la dimension collective de l'engagement civique en tant que composante essentielle de la démocratie et de *l'État* de droit: rappelle, à cet égard, qu'il convient de promouvoir des actions innovantes pour encourager le dialogue avec la société civile, notamment en vue d'instaurer une culture du partenariat basé sur la confiance avec les bénéficiaires; demande, en particulier, des actions de renforcement des capacités pour favoriser une large participation de la société civile, en établissant des liens avec d'autres programmes de financement mis en œuvre dans le cadre de la gestion partagée, tels que l'instrument d'appui technique;

Amendement

invite la Commission à renforcer le dialogue civil de manière à favoriser un processus à double sens entre les institutions, à tous les niveaux, et toutes les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, et, en application de l'article 11 du règlement (UE) nº 2021/692, en recourant au dialogue civil comme moven de déterminer les priorités du programme de travail biennal et en promouvant davantage la dimension collective de l'engagement civique en tant que composante essentielle de la démocratie et de *l'état* de droit: rappelle, à cet égard, qu'il convient de promouvoir des actions innovantes pour encourager le dialogue avec la société civile, notamment en vue d'instaurer une culture du partenariat basé sur la confiance avec les bénéficiaires; demande, en particulier, des actions de renforcement des capacités pour favoriser une large participation de la société civile, en établissant des liens avec d'autres programmes de financement mis en œuvre dans le cadre de la gestion partagée, tels que l'instrument d'appui technique; il faut aussi intégrer le dialogue civil dans l'ensemble du programme, en mettant l'accent sur la participation de la société civile;

Or. en

Amendement 45 Victor Negrescu

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle la nécessité de promouvoir la participation active des

citoyens en renforçant la dimension européenne de l'éducation à la citoyenneté, tant dans les programmes scolaires que dans les activités extrascolaires; souligne qu'une véritable éducation à la citoyenneté européenne peut permettre aux citoyens de se former et s'informer dans un esprit d'engagement et de participation civiques et qu'en ce sens, un manuel de l'Union peut être l'outil approprié pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation civique de l'Union:

Or. en

Amendement 46 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite les États membres qui n'ont pas encore désigné de points de contact nationaux à le faire le plus rapidement possible et demande à la Commission de poursuivre sa collaboration avec le réseau des points de contact nationaux au moyen de réunions, d'actions de formation et d'échanges dédiés qui, jusqu'à présent, ont été organisés avec succès;

Amendement

invite les États membres qui n'ont pas encore désigné de points de contact nationaux à le faire le plus rapidement possible et demande à la Commission de poursuivre sa collaboration avec le réseau des points de contact nationaux au moyen de réunions, d'actions de formation et d'échanges dédiés qui, jusqu'à présent, ont été organisés avec succès; appelle en outre à la mise en place immédiate du groupe de dialogue civil afin d'assurer un dialogue régulier, ouvert et transparent entre les bénéficiaires du programme et les acteurs concernés et à la création d'un groupe de travail chargé de développer le fonctionnement du groupe de dialogue civil et d'établir un programme de travail avec des thèmes de discussion;

Or. en

Amendement 47

PE753.630v01-00 28/38 AM\1286508FR.docx

Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. encourage la Commission, les États membres et les PCN à mettre en place un réseau européen de PCN dans le but de favoriser les échanges de de bonnes pratiques et de connaissances;

Or. en

Amendement 48 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. souligne l'importance d'inclure les ressortissants de pays tiers qui vivent dans l'Union et leurs organisations autonomes dans le groupe cible du programme CERV afin de favoriser la gouvernance démocratique, l'état de droit et l'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 49 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent;

Amendement

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent;

demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires, en garantissant des normes appropriées en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires et de domaines thématiques puissent être pris en considération; souligne qu'il convient que le financement octrové au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions;

demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires. dont des particuliers et des microstructures, et de domaines thématiques puissent être pris en considération; insiste sur l'importance de promouvoir l'utilisation du programme dans le secteur éducatif dans son ensemble, y auprès des étudiants, des enseignants, du personnel éducatif et des animateurs socio-éducatifs; souligne qu'il convient que le financement octroyé au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions; demande instamment à la Commission de veiller, grâce notamment à des mécanismes de contrôle, à ce que les financements soient attribués à des structures qui respectent la charte des droits fondamentaux de l'Union et des normes minimales en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale;

Or. en

Amendement 50

PE753.630v01-00 30/38 AM\1286508FR.docx

Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent; demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires, en garantissant des normes appropriées en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires et de domaines thématiques puissent être pris en considération; souligne qu'il convient que le financement octroyé au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions;

Amendement

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent; demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires, en garantissant des normes appropriées en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires et de domaines thématiques puissent être pris en considération; souligne qu'il convient que le financement octroyé au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions; demande que le budget du programme soit renforcé afin de répondre à la demande croissante d'engagement et de participation de la société civile; estime que, compte tenu de l'inflation, il conviendrait de réviser les

critères de cofinancement pour diminuer le coût du programme, en particulier auprès des petites organisations;

Or. en

Amendement 51 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent; demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires, en garantissant des normes appropriées en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires et de domaines thématiques puissent être pris en considération; souligne qu'il convient que le financement octroyé au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour

Amendement

9. prend acte des résultats obtenus à la suite de l'introduction de différents types de mécanismes de subvention en cascade au sein du programme CERV, qui se sont avérés très encourageants jusqu'à présent; demande que soit réalisée une analyse qualitative et quantitative des différents appels à subvention en cascade en vue d'étendre leur application, s'il y a lieu, aux autres volets du programme CERV, et en particulier au volet 3, afin de s'assurer que le financement de l'Union parvienne aux organisations de la société civile de base qui jouissent d'une longue et vaste expérience; invite instamment la Commission à simplifier davantage les procédures administratives ainsi que les exigences relatives aux subventions en cascade afin d'accorder aux organisations candidates une plus grande flexibilité à l'égard des sous-bénéficiaires, en garantissant des normes appropriées en matière de travail, de soins de santé et de protection sociale; estime que les exigences en matière de cofinancement pourraient être révisées afin que les règles soient adaptées à la situation du bénéficiaire, de sorte qu'une plus grande variété de bénéficiaires et de domaines thématiques puissent être pris en considération; souligne qu'il convient que le financement octroyé au titre du programme CERV dans les domaines des droits, de l'égalité, des valeurs et de l'engagement civique, pour

PE753.630v01-00 32/38 AM\1286508FR.docx

lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions; lesquels toute autre source de financement est très rare, voire inexistante, couvre un pourcentage plus important des montants des subventions; estime qu'il est essentiel de porter à 2,6 milliards d'euros l'enveloppe financière du CERV dans la programmation du prochain CFP, afin d'atteindre des objectifs ambitieux en faveur de la démocratie;

Or. en

Amendement 52 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande de renforcer le financement du CERV pour mettre en place un mécanisme ad hoc de protection des défenseurs des droits de l'homme, tels que ceux qui existent déjà en dehors de l'Union à l'endroit de ces personnes et des journalistes;

Or. en

Amendement 53 Peter Pollák, Tomasz Frankowski, Michaela Šojdrová

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne qu'il est essentiel pour le succès du programme de mettre en place des activités de communication et de sensibilisation efficaces, et qu'il convient dès lors de favoriser la participation des bénéficiaires potentiels, en particulier au niveau local;

Amendement 54 Andrey Slabakov

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. reconnaît que les échanges et la participation à des activités prévues dans le cadre du programme CERV sont essentiels pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à s'engager sur le plan civique et à promouvoir les valeurs de l'Union dans les pays tiers; souligne que l'engagement actif et l'adhésion aux valeurs européennes ne prennent pas naissance au moment de la conclusion des accords d'adhésion, mais sont le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par des militants et des organisations de la société civile pour promouvoir ces idées et soutenir les militants locaux dans les pays non membres de l'Union; demande donc que le programme CERV couvre les frais de participation des représentants de la société civile, du moins ceux des pays candidats et associés, que leur pays participe ou non au programme CERV; insiste sur la nécessité de relever les défis posés par la guerre en Ukraine en encourageant les projets menés avec des partenaires ukrainiens dans le cadre d'activités commémoratives et de participation à la vie démocratique;

Amendement

10. reconnaît que les échanges et la participation à des activités prévues dans le cadre du programme CERV sont essentiels pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à s'engager sur le plan civique et à promouvoir les valeurs européennes fondamentales dans les pays tiers; souligne que l'engagement actif et l'adhésion aux valeurs européennes ne commencent pas à l'ouverture des négociations d'adhésion, mais sont le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par des militants et des organisations de la société civile pour promouvoir ces idées et soutenir les militants locaux dans les pays non membres de l'Union; insiste sur la nécessité de relever les défis posés par la guerre en Ukraine en encourageant les projets menés avec des partenaires ukrainiens dans le cadre d'activités commémoratives et de participation à la vie démocratique;

Or. en

Amendement 55 Łukasz Kohut

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. reconnaît que les échanges et la participation à des activités prévues dans le cadre du programme CERV sont essentiels pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à s'engager sur le plan civique et à promouvoir les valeurs de l'Union dans les pays tiers; souligne que l'engagement actif et l'adhésion aux valeurs européennes ne prennent pas naissance au moment de la conclusion des accords d'adhésion, mais sont le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par des militants et des organisations de la société civile pour promouvoir ces idées et soutenir les militants locaux dans les pays non membres de l'Union; demande donc que le programme CERV couvre les frais de participation des représentants de la société civile, du moins ceux des pays candidats et associés, que leur pays participe ou non au programme CERV; insiste sur la nécessité de relever les défis posés par la guerre en Ukraine en encourageant les projets menés avec des partenaires ukrainiens dans le cadre d'activités commémoratives et de participation à la vie démocratique;

Amendement

10. reconnaît que les échanges et la participation à des activités prévues dans le cadre du programme CERV sont essentiels pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à s'engager sur le plan civique et à promouvoir les valeurs de l'Union dans les pays tiers; souligne que l'engagement actif et l'adhésion aux valeurs européennes ne prennent pas naissance au moment de la conclusion des accords d'adhésion, mais sont le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par des militants et des organisations de la société civile pour promouvoir ces idées et soutenir les militants locaux dans les pays non membres de l'Union; demande donc que le programme CERV couvre les frais de participation des représentants de la société civile, du moins ceux des pays candidats et associés, que leur pays participe ou non au programme CERV; insiste sur la nécessité de relever les défis posés par la guerre en Ukraine en encourageant les projets menés avec des partenaires ukrainiens dans le cadre d'activités commémoratives, de participation à la vie démocratique et de défense du patrimoine culturel ukrainien;

Or. en

Amendement 56 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. réitère son souhait que la Commission fasse du programme CERV un levier d'action dans le domaine de la conscience historique européenne en soutenant activement les structures qui visent à promouvoir la mémoire historique critique, par exemple par des

activités transnationales de recherche et de visite des lieux de mémoire, dans l'Union et les pays tiers, notamment pour faire échec au révisionnisme historique et culturel; invite la Commission et les États membres, compte tenu de l'extension de leurs priorités pour 2023 au-delà de la mémoire historique, à faire preuve de la plus grande prudence à l'égard des appels à propositions relatifs à la décolonisation et à assurer un suivi étroit afin d'éviter toute instrumentalisation de questions sociétales, extrêmement sensibles dans certains États membres;

Or. en

Amendement 57 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. encourage la Commission à faciliter la participation des ressortissants de pays tiers en associant des organisations de la société civile et des représentants extérieurs à l'Union aux activités du CERV, en particulier dans les pays candidats ou partenaires;

Or. en

Amendement 58 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. demande que le programme CERV soutienne la dynamique émergente consistant à relier les jumelages de villes

PE753.630v01-00 36/38 AM\1286508FR.docx

et les réseaux de villes au jumelage d'établissements d'enseignement, ce qui peut renforcer la dimension européenne, l'échange de bonnes pratiques et le sentiment d'appartenance;

Or. en

Amendement 59 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. encourage la Commission à mettre en place un réseau de bénéficiaires du programme CERV, leur permettant de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques et de mieux comprendre les réalités locales et nationales dans l'ensemble de l'Union et au-delà;

Or. en

Amendement 60 Ilana Cicurel, Irena Joveva, Laurence Farreng, Salima Yenbou

Proposition de résolution Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite la Commission et les États membres, compte tenu des conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe dans les domaines de la citoyenneté et de l'éducation européennes et de l'importance stratégique du programme CERV pour la mise en œuvre des priorités de l'Union, à envisager d'étendre considérablement l'ampleur et le financement du programme au cours du prochain cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement 61 Romeo Franz

Proposition de résolution Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. demande à ce que soit évaluée l'efficacité des mécanismes de redistribution à atteindre les associations de terrain et à promouvoir les valeurs et la citoyenneté de l'Union; il faut aussi évaluer la flexibilité du mécanisme et sa capacité à soutenir les organisations dans les pays où l'espace civique se réduit;

Or. en